

Série : Histoire de l'Église
Leçon 14 : Le papisme et l'introduction
graduelle d'erreurs doctrinales – 3^e partie
(A.D. 461-1073)

Prêché mercredi le 1^{er} avril 2015
Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda
Par : Marcel Longchamps

Formation biblique pour disciples
(Comprenant des études sur tous les livres de la Bible,
sur la théologie systématique et sur l'histoire de l'Église)
Disponible gratuitement en format PDF et en MP3
Voir le contenu détaillé sur le site Web
Série : Histoire de l'Église (T-3)
Leçon 13 : Le papisme et l'introduction graduelle d'erreurs doctrinales – 3^e
partie
Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda
Adhérent à la Confession de Foi Baptiste de Londres de 1689
www.pourlagloiredechrist.com
Par : Marcel Longchamps

INTRODUCTION

Dans notre 12^e leçon, nous avons étudié comment l'église catholique romaine avait graduellement installé des fausses doctrines dans son enseignement officiel et comment elle s'était éloignée des doctrines authentiquement bibliques. Nous avons d'abord regardé ses faux enseignements sur les sacrements.

Dans notre 13^e leçon, nous avons poursuivi notre étude sur le papisme en examinant quelles autres fausses doctrines elle avait adopté au cours des siècles comme le culte de la vierge et l'invocation des saints et des anges.

Aujourd'hui, nous examinerons d'autres faux enseignements qu'ils ont développés : les reliques et le culte des images, le purgatoire et les indulgences.

D) L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE ET L'INTRODUCTION GRADUELLE DES FAUSSES DOCTRINES (SUITE)

A) Les reliques et le culte des images

. Les reliques

Deux choses contraires à l'Écriture caractérisent encore l'Église de Rome. C'est d'abord le culte des reliques des saints, de la Vierge et même du Seigneur, et ensuite le culte des images.

Les reliques sont de prétendus restes, des ossements ou parties du corps de ceux que l'on révère, ou bien des objets qui leur ont appartenu ou qu'ils ont touchés. C'est vers le troisième siècle que l'on commença à entourer les restes des martyrs d'une vénération superstitieuse. Malgré l'opposition de quelques hommes pieux, le mal s'étendit rapidement.

Vraies ou fausses, les reliques se multiplièrent. On leur attribua un pouvoir miraculeux, une vertu divine permanente. On prétendit que par elles les malades étaient guéris, les démons chassés, les morts ressuscités. Elles préservaient des dangers, faisaient gagner des batailles, et c'est sur elles que l'on prêtait les serments les plus inviolables.

Pour affirmer leur puissance merveilleuse, on racontait toute espèce d'histoires souvent absurdes, en tout cas mensongères, et elles devinrent souvent l'objet d'un trafic scandaleux. Chaque église, chaque chapelle, chaque monastère, tenait à avoir ses reliques d'autant plus précieuses et renommées que de plus grands soi-disant miracles s'opéraient par elles. Les endroits où se trouvaient les plus célèbres reliques devenaient des buts de pèlerinage. Et les choses sont restées telles dans notre temps qu'on appelle un siècle de lumière. Rome présente à ses dévots pour être adorés, des objets dont l'origine est plus que douteuse — idolâtrie honteuse, reposant sur des fables, et qui ressemble à celle des prêtres de Bouddha qui eux aussi prétendent avoir des reliques de leur saint.

Je ne puis pas énumérer toutes les reliques que Rome vénère, ni les endroits où elles se trouvent. Ajouté aux légendes qui s'y rapportent, cela ferait un gros volume. Je citerai seulement trois des plus célèbres. La première est la

sainte croix, celle sur laquelle le Sauveur a souffert. On prétend que l'impératrice Hélène, mère de l'empereur Constantin, voulant faire construire une église sur l'emplacement du sépulcre de Jésus, les ouvriers, en creusant la terre, découvrirent les trois croix où le Seigneur et les deux brigands avaient été attachés. Un miracle, dit-on, fit découvrir laquelle était celle de Jésus. La plus grande partie de la croix fut conservée à l'église du saint-sépulcre à Jérusalem, où, à ce que l'on dit, elle est encore, recouverte d'argent. Le reste fut coupé en morceaux et distribué comme reliques.

Nombre d'endroits, églises ou autres, prétendent posséder un fragment de la vraie croix, mais si on les rassemblait, on en aurait la charge de dix hommes. Peuvent-ils être tous vrais, si même il y en a un seul qui le soit, car l'histoire de la découverte de la croix ne repose que sur des légendes ? Et alors, à quoi rend-on culte ? À des morceaux de bois, comme les païens à leurs fétiches. N'est-ce pas attristant de voir les âmes abusées par de telles choses au sein d'une église qui se dit chrétienne ? Dieu peut-il par là être honoré, et le Seigneur glorifié ?

Une autre relique célèbre est la tunique sans couture que portait le Seigneur. On l'appelle la sainte robe, et l'on raconte à son sujet les fables les plus absurdes. Elle ne fut découverte que dans le 12^e siècle et donnée à l'archevêque de Trêves, ville où on la montre encore. Mais on prétend l'avoir aussi à Argenteuil en France, et au Latran à Rome, sans compter des morceaux que l'on en possède, dit-on, en divers endroits. Où est la vraie ? Ou plutôt, n'est-ce pas tout fausseté ? Et c'est ce que l'on fait adorer par de pauvres gens abusés. N'y a-t-il pas là un système de mensonges inventé par Satan pour égarer les âmes et les détourner de Christ sous une apparence de dévotion ? Les Bouddhistes ont aussi comme relique le vêtement de Bouddha renfermé dans une chasse. Et ce n'est pas la seule ressemblance que présente Rome papale avec le culte de Bouddha.

La troisième relique non moins fabuleuse, mais hautement vénérée, est le *saint suaire*. Une légende du Moyen Âge raconte qu'une femme de Jérusalem présenta à Jésus, lorsqu'on le conduisait au Calvaire, un mouchoir pour essuyer la sueur et le sang de son visage. Lorsque le Seigneur le lui rendit, sa face s'était imprimée sur le linge. Une autre légende rapporte la chose d'une manière toute différente. Ce serait le Seigneur lui-même qui aurait imprimé son visage sur un linge et l'aurait envoyé au roi Abgare qui

désirait son portrait ! Ici encore on voit l'absurdité et la fausseté de la légende. Quoi qu'il en soit, ce que l'on nomme le saint suaire se trouve, chose étrange, à Saint-Pierre de Rome, à Turin, en Espagne, et en d'autres endroits. Où est le véritable, à supposer qu'il y en ait un seul ? Le saint suaire, un morceau de la vraie croix et la moitié de la lance qui perça le côté du Seigneur, sont les trois grandes reliques devant lesquelles, dans la semaine sainte, le pape et les cardinaux vont se prosterner solennellement, donnant ainsi l'exemple de l'idolâtrie au peuple qui se prosterne avec eux devant ces objets inanimés. Où trouvons-nous dans l'Écriture quoi que ce soit qui autorise un semblable culte ? Nulle part. Au contraire, tout culte rendu à un objet quelconque, de quelque manière que ce soit, y est formellement condamné. L'Écriture nous enseigne à adorer par l'Esprit Saint le Dieu vivant et vrai, le Père et le Fils dans le ciel, et à mettre notre confiance en Lui. Quant aux miracles opérés par les reliques, ce sont des mensonges ou des supercheries, ou, s'ils sont réels, ils sont dus à la puissance satanique. L'homme de péché qui doit venir, viendra « selon l'opération de Satan », avec « toute sorte de miracles et signes et prodiges, de mensonges ». Et le mystère d'iniquité opère déjà (2 Thessaloniens 2:9, 7).

. Les images

À côté du culte des reliques se place celui qui est rendu aux images. Nous le trouvons dans l'Église grecque comme dans l'Église romaine, avec cette différence que la première n'admet que les images peintes. Ce sont les *icônes* devant lesquelles, dans les chaumières, les maisons, les lieux publics, et dans les églises, brûlent des cierges et se prosterne le peuple.

L'Église romaine va plus loin. Les édifices consacrés à son culte sont remplis, non seulement de peintures, mais aussi de statues de la Vierge parées de riches vêtements, ainsi que l'enfant qu'elle porte, et de statues des saints et des anges. On y voit des crucifix, figures du Seigneur sur la croix ; on va même jusqu'à représenter dans des tableaux, sous une forme humaine, le Dieu invisible, le Père. Ces images se trouvent aussi dans les maisons des dévots catholiques et y sont vénérées ; dans les villes autrefois, il y en avait en quantité dans les rues, et l'on en trouve encore des vestiges. L'apôtre Paul ne serait-il pas indigné, plus encore qu'à Athènes, en voyant la chrétienté

remplie d'idoles ? (Actes 17: 16). Et n'est-il pas à regretter, pour le dire en passant, que des chrétiens qui condamnent l'idolâtrie romaine, ne soient pas plus soigneux d'en écarter toute trace sur eux et dans leurs maisons ?

C'est dans les églises surtout que s'étale le culte rendu aux images. Il n'en est guère qui n'ait une chapelle dédiée à la Vierge ; d'autres ont en outre des chapelles consacrées à tel ou tel saint. Là, indépendamment du maître-autel avec ses nombreux cierges et ses riches ornements, se trouvent, dans chaque chapelle, un autel pour dire la messe, des cierges, des tableaux et d'autres images, et devant ces images, on brûle de l'encens, et prêtres et laïques se prosternent, adorent et prient.

Si mes lecteurs ont l'occasion de voir une représentation de l'intérieur d'un temple bouddhiste, ils seront frappés de la ressemblance qu'il présente avec une Église romaine. Ne peut-on pas dire, que ces lieux où l'on prétend servir le Dieu unique, sont de vrais temples d'idoles ?

Idolâtrie d'autant plus affreuse que l'on fait de Christ une image taillée que l'on baise et que l'on adore, et que les autres images auxquelles on rend un culte, sont celles de Pierre, de Paul, et d'autres qui furent de fidèles serviteurs de Dieu à qui toute idolâtrie était en horreur ; et surtout idolâtrie condamnable au plus haut degré en ce qu'on se prosterne devant des représentations de Celui qui a dit : « Tu ne te feras *point d'image taillée*, ni *aucune ressemblance* de ce qui est dans les cieux en haut, ni de ce qui est sur la terre en bas, ni de ce qui est dans les eaux au-dessous de la terre. Tu ne te prosterner point devant elles, et tu ne les serviras point » (Exode 20 : 4-5).

On tombe ainsi dans le même péché qu'Israël quand il fit le veau d'or. L'Église romaine allègue qu'on n'adore pas les images, mais qu'en leur rendant un culte « relatif », on vénère ceux qu'elles représentent. C'est un subterfuge ; le passage que nous venons de lire est formel, et d'ailleurs le fait certain est que la masse des fidèles adore réellement l'image. Ajoutons à ce qui précède qu'un pouvoir miraculeux est attaché à certaines images, et que les baiser — en particulier baiser le crucifix — est considéré comme un acte méritoire. Nous l'avons vu en parlant de l'extrême-onction.

Le culte des images commença de bonne heure en Orient et se répandit ensuite en Occident. Ce ne fut pas sans opposition. En Orient, des empereurs voulurent l'extirper par la force. Il en résulta des luttes sanglantes, car le peuple défendait avec acharnement ces images si chères, auxquelles il attribuait des miracles. En effet, souvent en Occident, comme en Orient, dans des calamités ou des dangers publics, on portait, dans une procession solennelle, telle ou telle image pour obtenir la délivrance. Si l'ennemi s'éloignait des murs d'une ville assiégée, si une maladie contagieuse venait à cesser, c'était grâce à la vertu de l'image.

Après les luttes dont j'ai parlé, un concile fut convoqué à Nicée, en l'an 787. Il décréta que des images du Sauveur, de la Vierge, des anges, et des saints, en peinture ou en mosaïque, seraient placées dans les églises pour être baisées (Les adorateurs de Baal baisaient son image (1 Rois 19:18. Voyez aussi Osée 13:2) et révérees en se prosternant devant elles, distinguant toutefois cette adoration de celle qui n'appartient qu'à la nature divine. « On doit, dit le concile, leur offrir de l'encens et des cierges, car l'honneur rendu à l'image passe à celui qu'elle représente ». Ensuite on déclara anathème celui qui ne révérerait pas les images et qui dirait qu'elles sont des idoles.

L'Église romaine, comme l'Église grecque, reçut les décrets de ce concile. Plus tard, le concile de Trente, dans le 16^e siècle, statua : « On doit avoir et conserver, principalement dans les églises, les images de Jésus Christ, de la Vierge, mère de Dieu, et des autres saints, et leur rendre l'honneur et la vénération qui leur sont dus, parce que cet honneur est rapporté aux originaux qu'elles représentent ».

Telle a été la ruse de Satan pour entraîner les âmes dans l'idolâtrie, malgré la parole de Dieu qui la proscriit formellement. « Je ne donnerai pas ma gloire à un autre, ni ma louange à des images taillées », dit l'Éternel (Ésaïe 42:8). Et quand nous voyons ces statues devant lesquelles on se prosterne, qu'elles soient de pierre ou de bois, comment ne pas nous rappeler les paroles si fortes d'Ésaïe : « Qui a formé un dieu, ou fondu une image, qui n'est d'aucun profit ? »... Un homme prend un bois : d'une partie il fait du feu et s'en chauffe et fait cuire du pain ; et de l'autre il en fait un dieu, une image taillée, et se prosterne devant elle. Et le prophète ajoute : « Il se repaît de

cendres ; un cœur abusé l'a détourné ; et il ne délivre pas son âme, et ne dit pas : N'ai-je pas un mensonge dans ma main droite ? » (Ésaïe 44:10-20). Combien ces paroles sont applicables à ces nombreux pauvres abusés qui se prosternent devant les peintures et les statues de bois ou de pierre, et leur adressent leurs prières !

B) Le purgatoire

Une autre doctrine du catholicisme est le *purgatoire*. Qu'est-ce que le purgatoire ? C'est un lieu, dit l'Église romaine, où ceux qui sont morts en état de grâce, c'est-à-dire non coupables de péché mortel (L'Église romaine enseigne qu'il y a deux sortes de péchés : les péchés *mortels* qui font perdre la grâce de la justification, et les péchés *vénies* (de *venia*, pardon) qui ne font pas perdre la grâce. Si quelqu'un meurt en état de péché mortel, il va en enfer. Mais quelqu'un qui s'est rendu coupable d'un tel péché peut être pardonné et justifié par le sacrement de pénitence.), sont purifiés par des châtiments et des souffrances temporaires, des fautes qui n'ont pas été suffisamment expiées ici-bas. Ces souffrances peuvent être allégées et leur temps abrégé, par les prières et les aumônes des parents et des amis du défunt, et surtout par des messes dites à son intention.

Bien que saint Augustin, à l'occasion de la mort de sa mère Monique, mentionne déjà les prières pour les morts, ce n'est qu'en l'an 600 que la doctrine du purgatoire fut reçue parmi les dogmes de l'Église de Rome et que le pape Grégoire le Grand la formula en ces termes : « Nous devons croire qu'il y a un feu qui purifie des petites fautes avant que le jour du jugement arrive ».

Le célèbre concile de Trente a défini complètement cette doctrine et prononcé l'anathème sur ceux qui la nient. Voici ce qu'il dit : « Il y a un purgatoire, et les âmes qui y sont retenues prisonnières, sont secourues par les prières des croyants, mais surtout par le sacrifice acceptable de la messe ». Le concile ordonne à tous les évêques, de « s'appliquer avec zèle à ce que la sainte doctrine du purgatoire qui nous a été transmise par les vénérables pères de l'Église et par les saints conciles, soit crue, gardée, enseignée et prêchée partout parmi les fidèles de Christ... Les âmes des justes sont purifiées dans les flammes du purgatoire par un châtiment temporaire, afin que de cette manière leur soit accordée l'entrée dans leur

patrie éternelle, où rien d'impur ne peut être admis... Le sacrifice de la messe est offert pour ceux qui se sont endormis en Christ, mais qui ne sont pas entièrement purifiés ».

Telle est la doctrine romaine du purgatoire. Elle n'a, pour s'appuyer, *aucun passage de la parole de Dieu* (La seule référence faite par l'Église romaine est celle d'un livre apocryphe (2 Macchabées), c'est-à-dire ne figurant pas dans la Bible hébraïque.), et, de l'aveu même du concile, ne repose que sur l'autorité des pères et des conciles. Nous allons voir qu'elle est contraire aux enseignements de l'Écriture, et au témoignage qu'elle rend à l'amour de Dieu et à l'œuvre de Christ pour la justification du pécheur et le pardon des péchés.

Où se trouve le purgatoire, et quel genre de souffrances les âmes y endurent-elles ? Les docteurs romains ne le disent pas, et le concile de Trente interdit sur ce point les questions curieuses. Mais il parle du « feu du purgatoire », et l'Église romaine, pour apitoyer les vivants sur le sort des âmes qui s'y trouvent, tolère qu'on le représente dans des tableaux comme un lieu où les âmes sont horriblement tourmentées dans un feu ardent. Et jusqu'à quand les âmes restent-elles dans ce lieu de souffrances ?

Jusqu'à ce qu'elles aient « payé le dernier quadrant » (Matthieu 5: 26), disent les docteurs romains, car c'est ainsi qu'ils appliquent à faux ce texte. Ils veulent dire par là que les âmes subissent les peines du purgatoire jusqu'à ce qu'elles aient été entièrement purifiées et que la justice de Dieu ait été satisfaite.

L'Église romaine dit bien que l'intensité des souffrances peut être adoucie et leur durée abrégée par certaines œuvres accomplies en leur faveur, mais est-on jamais sûr que le dernier quadrant est payé et que l'âme sort enfin du purgatoire pour entrer au ciel ? Non, jamais. Et ainsi les pauvres catholiques romains sont laissés dans une continuelle incertitude quant au sort de leurs parents ou amis décédés, quand bien même ceux-ci ont reçu l'extrême-onction (qui selon Rome, doit effacer les dernières traces de péché), et qu'eux ont prié et fait dire des messes. Et ceux qui croient cet enseignement, ne peuvent qu'être dans une erreur constante en pensant à la mort qui va les jeter dans les souffrances du purgatoire, malgré leur foi et leurs œuvres, et cela durant un temps indéterminé.

Mais Dieu soit béni, le purgatoire n'est qu'une invention de l'esprit humain et par conséquent un mensonge. Tout l'enseignement de l'Écriture est opposé à cette doctrine.

D'abord nous n'y voyons nulle part qu'il y ait à distinguer entre les péchés mortels et les péchés véniels. Tout péché est mortel, car la parole de Dieu dit : « Le salaire du péché, c'est la mort » (Romains 6: 23), et après la mort, le jugement (Hébreux 9: 27). Mais il est ajouté : « Le don de grâce de Dieu, c'est la vie éternelle dans le Christ Jésus, notre Seigneur ». Et Jésus nous dit : « Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle » (Jean 3: 16).

Et ce n'est pas après la mort seulement que nous aurons la vie éternelle ; nous l'avons dès ici-bas lorsque nous croyons de cœur au Seigneur Jésus, car il est écrit : «Celui qui croit au Fils **a la vie éternelle** ; celui qui ne croit pas au Fils ne verra point la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui. » (Jean 3: 36). Nous lisons encore : « En ceci a été manifesté l'amour de Dieu pour nous, c'est que Dieu a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par lui... Dieu... nous aima et... envoya son Fils pour être la propitiation pour nos péchés » (1 Jean 4: 9-10). Puis : « Voyez de quel amour le Père nous a fait don, que nous soyons appelés enfants de Dieu... Bien-aimés, nous sommes *maintenant* enfants de Dieu » (1 Jean 3: 1-2).

En croyant au Seigneur Jésus, **nous avons déjà maintenant la vie éternelle** et sommes de bien-aimés enfants de Dieu ; Dieu veut-il mettre son enfant, pour qui il a donné son Fils, et qui possède la vie éternelle, dans une horrible prison et d'affreuses souffrances jusqu'à ce qu'il ait payé le dernier quadrant ? Est-ce là le grand amour dont il nous a aimés ? (Éphésiens 2: 4).

Il est vrai que si l'enfant de Dieu vient à manquer, Dieu le discipline *ici-bas*, pour son profit, afin de le rendre participant de sa sainteté (Hébreux 12: 7-10), et cette discipline peut aller jusqu'à la mort du corps (1 Jean 5: 16 ; 1 Corinthiens 11: 30). Dieu permet aussi que nous soyons éprouvés de différentes manières, afin de nous purifier des choses qui ne conviennent pas à notre caractère de chrétiens (1 Pierre 1: 6-7). Mais nous ne voyons nulle part dans l'Écriture qu'après cette vie, le croyant ait encore à souffrir pour satisfaire Dieu qui a été pleinement satisfait par le sacrifice de Christ. S'il

déloge, c'est pour être avec Christ (Philippiens 1: 23) et non dans le purgatoire. Absent du corps, il est avec le Seigneur (2 Corinthiens 5: 8). L'Écriture nous dit aussi que les croyants ont à rendre grâces « au Père qui nous a rendus capables de participer au lot des saints dans la lumière » et qui nous a introduits « dans le royaume du Fils de son amour », et cela dès ici-bas (Colossiens 1: 12-14). Le croyant cesse-t-il de jouir de ces heureux privilèges quand il a quitté cette vie ? Le lot des saints dans la lumière peut-il jamais être un lieu de tourments, et le purgatoire et ses souffrances fait-il partie du royaume du Fils de l'amour divin ? Non.

La doctrine du purgatoire fait donc injure à l'amour parfait de Dieu, et méconnaît les dons de cet amour. La pensée du purgatoire tient les âmes dans une crainte perpétuelle. Or Dieu veut que, dans la connaissance et la jouissance de son amour, nous soyons sans crainte. « Il n'y a pas de crainte dans l'amour », dit l'apôtre Jean, « mais l'amour parfait chasse la crainte, car la crainte porte avec elle du tourment ; et celui qui craint n'est pas consommé dans l'amour » (1 Jean 4: 18).

Cette doctrine est aussi contraire à ce que l'Écriture enseigne touchant l'œuvre parfaite de Christ accomplie sur la croix pour notre salut complet et actuel, pour l'entier pardon de tous nos péchés. La parole de Dieu nous dit que Christ a « offert un seul sacrifice pour les péchés », que nous sommes « sanctifiés par l'offrande du corps de Jésus Christ faite une fois pour toutes », que, « par une seule offrande, il a rendu *parfaits à perpétuité* ceux qui sont sanctifiés », et enfin que Dieu ne se souviendra plus *jamais* de leurs péchés ni de leurs iniquités » (Hébreux 10:10, 12, 14, 17).

Si les croyants sont sanctifiés, rendus parfaits à perpétuité, et si Dieu ne se souvient plus de leurs péchés, qu'ont-ils encore besoin d'un purgatoire ? Dieu veut-il exiger le paiement de péchés dont il ne se souvient plus, qui sont entièrement effacés de devant ses yeux ? De plus, il est dit : « Le sang de Jésus Christ son Fils nous purifie *de tout péché* » (1 Jean 1: 7). S'il faut encore aller dans le purgatoire, cette affirmation de l'Écriture n'est pas vraie : on fait Dieu menteur. Nous lisons aussi : Christ a été « offert une fois pour porter les péchés de plusieurs » (Hébreux 9: 28), c'est-à-dire de ceux qui croient, et : « Il a porté nos péchés en son corps sur le bois » (1 Pierre 2: 24). Mais si l'on doit souffrir dans le purgatoire, c'est donc que le Christ n'a pas porté tous les péchés, c'est-à-dire que son œuvre est imparfaite et

incomplète ! N'est-ce pas un blasphème ? Le fait est que l'Église romaine veut toujours que l'homme ait une part à faire dans l'œuvre du salut, ici-bas ou dans l'autre vie.

Combien nous sommes heureux, de savoir avec une entière certitude que, si nous croyons de cœur au Seigneur Jésus, Dieu nous « a pardonné *toutes nos fautes* » (Colossiens 2: 13), que nous sommes sauvés pleinement, vivifiés avec Christ, ressuscités avec Lui, assis en Lui dans les lieux célestes (Éphésiens 2:5-6) (Telle est l'union intime du croyant avec Christ. Peut-on supposer qu'un homme qui est vivifié et ressuscité avec Christ, assis en Lui dans les lieux célestes, puisse en même temps être dans les souffrances du purgatoire ?), que nous n'avons plus aucune condamnation à redouter (Romains 8: 1), que nous sommes lavés, sanctifiés, justifiés, au nom du Seigneur Jésus et par l'Esprit de notre Dieu (1 Corinthiens 6: 11), et enfin que, si nous passons par la mort, c'est le Seigneur, et non le purgatoire, qui reçoit notre esprit bienheureux (Actes 7:59).

C) Les indulgences

Aux doctrines de la pénitence et du purgatoire se rattache celle des *indulgences*, entièrement étrangère aussi et contraire aux enseignements de l'Écriture sainte. Mais avant de voir ce que l'on entend par là, rappelons en quelques mots ce que la Parole de Dieu nous dit touchant le salut de notre âme. Elle nous apprend que nous sommes des pécheurs perdus, éloignés de Dieu et ses ennemis dans nos pensées et par nos mauvaises œuvres, privés du ciel et sujets à la condamnation éternelle (Colossiens 1: 21 ; Romains 3: 23 ; Jean 3: 36).

Elle nous dit que nous sommes morts dans nos fautes et dans nos péchés, sans force et incapables par nous-mêmes de revenir à Dieu, et qu'en nous il n'habite aucun bien (Éphésiens 2: 1 ; Romains 5: 6 ; 7: 18). Et elle déclare de plus que personne ne sera justifié devant Dieu par des œuvres de loi, car la loi ne fait que manifester, par notre impuissance à l'observer, tout le mal qui est en nous (Romains 3: 20).

Comment échapper à la juste condamnation prononcée contre nous ? Il n'y a qu'une unique ressource, nous dit la parole de Dieu. C'est la grâce divine :

« Vous êtes sauvés par *la grâce*, par *la foi*, et cela ne vient pas de vous, c'est *le don de Dieu* ; non pas sur le principe des œuvres, afin que personne ne se glorifie » (Éphésiens 2: 8-9). Le salut vient donc tout entier de Dieu, et il nous est accordé, sans aucun mérite de notre part, à cause de l'œuvre de Christ qui est mort pour nos fautes et a été ressuscité pour notre justification.

Ce précieux Sauveur s'est chargé de nos péchés et les a expiés par son sacrifice parfait. C'est en vertu de ce sacrifice que Dieu nous pardonne et nous justifie, ainsi qu'il est écrit : « Étant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est dans le Christ Jésus, lequel Dieu a présenté pour propitiatoire par *la foi en son sang* » (Romains 3: 24-25). Quelles œuvres pourrions-nous ajouter à l'œuvre parfaite de Christ qui a satisfait Dieu ? *Gratuitement* ne veut-il pas dire que l'on n'a rien à payer ? Et comment avoir part à la justification, à la rédemption, au salut ? Simplement par la foi, la foi sans aucune œuvre, la foi au sacrifice du Seigneur, la foi en l'efficacité du sang versé sur la croix pour ôter nos péchés. Telle est la voie simple du salut pour le pécheur coupable et perdu.

L'Église romaine enseigne autrement : selon elle, l'homme est capable de faire le bien par lui-même et par conséquent peut et doit accomplir des œuvres propres à lui assurer le salut. Et comme preuve que la foi seule sans les œuvres ne suffit pas au salut, ses docteurs objectent les paroles de Jacques : « La foi sans les œuvres est morte... » et « vous voyez qu'un homme est justifié par les œuvres et non par la foi seulement » (Jacques 2: 17-26). Mais Dieu ne peut se contredire : les paroles de l'Esprit Saint données par l'apôtre Paul sont vraies, et celles données par Jacques sont vraies aussi, et les unes s'accordent parfaitement avec les autres.

La foi est dans le cœur une puissance vivifiante et purifiante (Actes 15: 9). Celui qui croit du cœur au Seigneur Jésus est régénéré, ou né de nouveau. L'Esprit Saint produit en lui une vie nouvelle, et il est rendu capable de faire des œuvres agréables à Dieu, tandis qu'auparavant les œuvres qu'il faisait étaient des œuvres mortes et nullement agréées de Dieu. **Les œuvres que le chrétien accomplit sont le fruit et non le moyen du salut** ; elles sont la manifestation extérieure de la foi intérieure, de la vie de Dieu dans l'âme. C'est ainsi que Jacques dit qu'un homme n'est pas justifié par la foi seule, mais aussi par les œuvres, parce que celles-ci sont la preuve de la réalité de

la foi. Dans une horloge, le ressort qui est caché montre son existence par les mouvements du balancier que l'on voit.

Les œuvres ne nous sauvent donc pas, mais les bonnes œuvres que le chrétien accomplit sont le fruit la grâce et la preuve qu'il est sauvé, que la vie de Dieu est en lui. Nous avons encore sur ce sujet si important le passage suivant : « Quand la bonté de notre Dieu Sauveur et son amour envers les hommes sont apparus, il nous sauva, *non sur le principe d'œuvres accomplies en justice, que nous, nous eussions faites*, mais selon sa propre miséricorde, par le lavage de la régénération et le renouvellement de l'Esprit Saint, qu'il a répandu richement sur nous par Jésus Christ, notre Sauveur, afin que, ayant été justifiés par sa grâce, nous devinssions héritiers selon l'espérance de la vie éternelle » (Tite 3: 4-7).

Et ensuite l'apôtre ajoute : « Que ceux qui ont *cru Dieu* s'appliquent à être les premiers dans les bonnes œuvres » (verset 8). Remarquons encore que les œuvres que le chrétien accomplit, ne sont pas des œuvres qu'il invente ou qu'il choisit ; elles sont le fruit de l'Esprit et, dit l'apôtre, « nous sommes son ouvrage (l'ouvrage de Dieu), ayant été créés dans le Christ Jésus pour les bonnes œuvres que Dieu a préparées à l'avance, afin que nous marchions en elles » (Galates 5: 22 ; Éphésiens 2: 10).

Mais l'Église romaine s'est écartée de ce sain enseignement. Les œuvres qu'elle préconise sont des œuvres purement extérieures ; c'est l'observation des rites et cérémonies de l'église, des prières cent fois répétées, des jeûnes, des macérations pour dompter la chair, des pèlerinages en tels ou tels lieux réputés, la fondation d'églises, de chapelles ou de couvents, faire l'aumône, donner tous ses biens, faire vœu de pauvreté, entrer dans un couvent en renonçant au monde, porter un cilice et se flageller ; toutes ces choses et d'autres encore sont considérées comme des œuvres méritoires propres à acquérir des droits au ciel. Voyez, à propos de ces œuvres, ce que l'apôtre Paul dit en Colossiens 2: 16-23.

Selon l'Église romaine, plus on accomplissait de ces œuvres que nous avons mentionnées, plus on était *saint*, plus on était propre pour le ciel, et l'on en vint à croire qu'il existait des personnes qui allaient en sainteté au-delà du nécessaire pour entrer dans le ciel. Comme si l'on pouvait être trop saint aux yeux de Dieu ! Combien cela est loin de ce que dit la parole de Dieu : « Que

celui qui est saint soit sanctifié encore » (Apocalypse 22: 11). Ce sont ces personnes-là que le pape canonise, c'est-à-dire déclare saintes, et place dans le ciel pour y être invoquées. Mais ce n'est pas tout. Ayant fait plus qu'il ne fallait pour être reçus dans le ciel, les saints ont laissé après eux un reste de mérites qui peuvent être appliqués à d'autres, dit l'Église de Rome. C'est ce qu'elle appelle des mérites surérogatoires, mot qui veut dire au-delà de ce que l'on peut exiger. Mais que dit le Seigneur Jésus ? : « Quand vous aurez fait toutes les choses qui vous ont été commandées, dites : Nous sommes des esclaves inutiles ; car ce que nous étions obligés de faire, nous l'avons fait » (Luc 17: 10).

Au 13^e siècle, un docteur de l'Église de Rome, nommé Alexandre de Hales, et surnommé le docteur irréfutable, c'est-à-dire qu'on ne peut contredire, inventa une nouvelle doctrine. Il dit que Christ avait fait bien plus qu'il n'était nécessaire pour le salut des hommes. Une seule goutte du sang qu'il a versé suffisait pour cela, et puisqu'il en a versé beaucoup, ajoutait ce docteur, il en reste pour l'Église un trésor de mérites que l'éternité ne saurait épuiser. C'est une doctrine qui n'a aucun fondement dans la parole de Dieu, et qui n'est que le produit des vains raisonnements et de la folle imagination de l'homme. Mais le pape Clément VII l'a déclarée article de foi, et l'Église romaine l'a acceptée comme telle. Ce trésor des mérites de Christ a été augmenté des mérites surérogatoires des saints, et la garde et l'administration en ont été confiées au pape, vicaire de Jésus Christ sur la terre, dit l'Église romaine.

Que faire de ces mérites ? Moyennant des sommes à payer ou certaines pratiques à accomplir, l'église les applique à chaque pécheur dans la mesure que ses péchés nécessitent, et c'est là ce que l'on nomme les indulgences. Les vivants peuvent aussi les acquérir pour abrégé les peines temporelles, soit les châtiments dans ce monde, soit ce qu'endurent les âmes dans le purgatoire. N'est-il pas triste de voir les âmes abusées, trompées, par de semblables enseignements ? Peut-on croire que les mérites d'une créature comme nous puissent nous être appliqués pour l'expiation de nos fautes ? Peut-on supposer que d'une manière quelconque, on puisse acheter quelque chose des mérites de notre adorable Sauveur qui a offert une fois pour toutes le sacrifice qui expie tous nos péchés, et qui donne gratuitement le salut et la vie éternelle ? Et quelle prétention terrible de la part d'un homme de se dire

le dispensateur de ce qui n'appartient qu'à Christ, de ce que Christ seul donne !

Les indulgences devinrent la source du trafic le plus honteux. Au moyen d'une somme d'argent payée à l'église, on était dispensé de la repentance et des peines de la pénitence. On pouvait ainsi sans remords se livrer au péché. On alla jusqu'à établir une taxe des indulgences, qui indiquait ce qu'il fallait donner pour se racheter de tel ou tel péché, même du plus grossier. On accordait aussi des indulgences à l'accomplissement de tels ou tels actes que l'on faisait considérer comme méritoires. Ainsi une indulgence plénière, c'est-à-dire le pardon de tous les péchés commis, même les crimes les plus grands, avait été promise par le pape Urbain II à tous ceux qui prendraient part à la croisade, c'est-à-dire à l'expédition guerrière destinée à reprendre Jérusalem des mains des Turcs. Une indulgence plénière applicable aux âmes du purgatoire, fut accordée par le pape Pie VII à ceux qui, après la confession et la communion, récitent à genoux devant un crucifix une certaine prière.

Pour faire profiter du trésor des indulgences le plus grand nombre possible de personnes, le pape Boniface VIII, en l'an 1300, publia une bulle annonçant à l'Église qu'un jubilé se célébrerait à Rome tous les cent ans, et qu'à tous ceux qui s'y rendraient, il serait accordé une indulgence plénière, l'absolution de tous leurs péchés. D'innombrables pèlerins se rendirent à Rome de toutes parts, non sans apporter à l'Église de riches offrandes. Cent ans, c'était bien long. On plaça donc les jubilés, d'abord à cinquante ans, puis à trente-trois ans, et enfin à vingt-cinq ans d'intervalle. Et comme un grand nombre ne pouvaient facilement aller à Rome, on transporta sur différentes places de la chrétienté le jubilé et ses indulgences.

Ce trafic des choses saintes arriva au comble le plus honteux à l'époque de la Réformation. Le pape Léon X, homme léger et dissolu, avait besoin d'argent pour satisfaire à ses goûts dispendieux et à ses plaisirs. Pour s'en procurer, sous prétexte de vouloir achever la basilique de Saint-Pierre à Rome et de faire la guerre aux Turcs, il donna un nouvel essor à la vente des indulgences, dont les principaux marchés furent établis en Allemagne et en Suisse. Les scandales qui en résultèrent, l'indignation qu'ils soulevèrent, la manière grossière et impie dont agissaient ceux qui étaient préposés à cette

vente, furent une des causes de la Réformation. Nous en reparlerons plus tard.

De nos jours, l'Église romaine applique toujours les indulgences, bien qu'en ayant supprimé les abus les plus grossiers. Ainsi elle accorde des indulgences d'un certain nombre de jours ou d'années, à l'accomplissement de tels ou tels actes, par exemple à des pèlerinages, à des prières récitées devant certains autels, ou adressées à tel saint. Et ces indulgences sont appliquées soit à celui qui les acquiert ainsi pour lui épargner un certain temps de souffrances dans le purgatoire, soit à des personnes défuntes en faveur desquelles ces actes sont accomplis.

Nous avons ainsi vu l'ensemble de ce qui constitue le papisme, ce grand système de doctrines qui cache le vrai christianisme. Nous avons encore à considérer les moyens terribles inventés par l'Église romaine pour tenir les âmes sous sa domination.

QUESTIONS D'ÉTUDE

1. Pouvez-vous répondre à ces questions?

A) Pourriez-vous démontrer avec la bible que les titres que l'église catholique donne à la vierge sont non-scripturaires : mère de Dieu, reine du ciel, médiatrice toute-puissante, avocate, porte du ciel, refuge des pécheurs et étoile du matin?

B) Sauriez-vous répondre à ceux qui font la promotion du rosaire et du chapelet?

C) Comprenez-vous le côté blasphématoire des doctrines suivantes qui sont défendues par l'église catholique romaine et sauriez-vous les réfuter par la Bible : l'immaculée conception, l'assomption, Marie co-rédemptrice?

D) Pouvez-vous démontrer que l'invocation des saints et des anges est une fausse doctrine selon les Écritures?

E) Croyez-vous que les pèlerinages à la vierge ou à St-Jacques, ou autres saints soient une pratique acceptable bibliquement? Pourquoi?

F) Sauriez-vous réfuter les fausses doctrines des reliques, du culte des saints et des images, du purgatoire et des indulgences?

2. Question de réflexion

A) Croyez-vous qu'il soit nécessaire de faire une étude approfondie des fausses doctrines enseignées par l'Église catholique romaine?

3. Pour mieux profiter de la leçon

Révissez régulièrement comment l'église catholique romaine a introduit des fausses doctrines et apprenez à les réfuter avec la Bible.

APPLICATIONS

1) Implorons le Seigneur de nous donner une solide conviction d'utiliser les Saintes Écritures et elles seulement pour établir les doctrines.

2) Connaissions les graves erreurs doctrinales de l'Église romaine et apprenons à les réfuter avec la Sainte Bible.

PAR SA GRÂCE ET POUR SA GLOIRE!

A M E N !